Association Insert-vêt se redéploie et développe ses activités

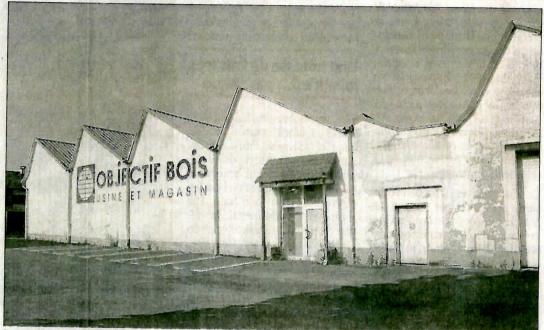
En s'installant sur deux nouveaux sites, l'association d'insertion Inser-vêt affiche ses ambitions dans le domaine du recyclage des vêtements et du mobilier.

L'association d'insertion par le travail Inser-vêt a connu une année 2011 particulièrement faste avec un chiffre d'affaires en progression de près de 43 % tandis que la collecte de textiles a progressé, elle, de 49 %. Cette augmentation d'activité lui permet de dégager un résultat net positif de 17 000 €. Cette bonne santé financière a une répercussion sur les chiffres de l'insertion. Un en-

cadrant supplémentaire a pu être embauché et sur 52 personnes qui ont profité en 2011 de la filière proposée par la structure, dix personnes sur les vingt qui sont sorties du circuit ont bénéficié d'une sortie positive en termes d'emploi ou de formation.

Nouvelles formations

Dans ce contexte, la capacité d'accueil d'Inser-vêt passe cette année de 26 à 28 salariés. L'association qui s'est adossée à un centre de formation spécialisé propose désormais une formation qualifiante d'employé de libre-service, chargé de la gestion des linéaires et de chauffeur-livreur. Le partenariat instauré avec l'association Chamois se concrétise à travers la création d'un service de débarras



Inser-vêt créera prochainement un magasin de vente de 300 m² dans les locaux anciennement occupés par Objectif bois.

Photo Hervé Haustete

Le point sur la ressourcerie

Lors de l'assemblée générale d'Inser-vêt qui s'est déroulée jeudi, Jean Pierre Marchand, président de l'association, a fait le point sur le projet de ressourcerie lancé il y a près d'un an dans le contexte de l'ouverture des déchetteries. Il a rappelé que l'association qu'il préside s'était associée à ce projet dès son lancement afin de préserver l'accès au gisement de vêtement et de mobilier, d'augmenter la collecte de ceux-ci avec pour corollaire de favoriser l'insertion des salariés. « Il a été acté que Ressourcerie 90 n'aura pas d'employés, a-t-il précisé. Elle restera une instance dont le bureau et le conseil d'administration sont issus des associations Chamois et Inservêt. Ce conseil d'administration sera garant de la bonne marche des différentes activités. Ressourcerie 90 fonctionne en conséquence comme une enseigne représentant les associations et sa gouvernance est déléguée aux deux directeurs. Elle se positionne en outre comme un maillon liant les associations et les collectivités chargées de la gestion des déchets ».

des encombrants qui peut être sollicité au 03.84.21.31.31. Inservêt intervient chez les particuliers tandis que Chamois propose le même service aux entreprises. L'accompagnement socioprofessionnel entre ces deux structures a été mutualisé et un salarié de Chamois intervient désormais dans ce but au sein d'Inser-vêt.

Nouveau magasin

Le chantier bois et meuble progresse lui aussi avec une personne présente à la déchetterie de Fêche-l'Église pour détourner les objets susceptibles d'être récupérés et remis sur le marché de l'occasion. Pour faire face à l'accroissement de la charge de travail et pour mieux s'insérer dans le dispositif de ressourcerie, Inser-vêt a entamé un redéploiement géographique. L'actuel magasin de la rue Saint-Antoine conservera sa vocation première, à savoir la vente de vêtement et de meubles. Cet espace entièrement réaménagé continuera à héberger l'atelier de retouches, de couture et de broderie.

Un nouveau magasin de vente sera installé sur la ZAC du Bois d'Arsot à Valdoie sur une surface de 300 m² précédemment occupée par les établissements Objec-

tif bois. Ce nouveau magasin de vente sera opérationnel en janvier 2013. Les 'services administratifs, la direction et le suivi social ainsi que l'atelier de menuiserie, l'atelier de tri et de recyclage s'installeront prochainement dans les anciens locaux du centre d'apprentissage Alstom, rue de Soissons à Belfort. Ces bâtiments qui appartiennent au conseil général sont gracieusement mis à disposition par la collectivité. Inser-vêt et Chamois se partageront ces locaux qui doivent encore être aménagés de fond en comble.

1/07/2012 Hervé Haustete